

## AVIS

### COMMUNE DE GRISY-LES-PLATRES

#### MISE À DISPOSITION DU PUBLIC D'UN PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Objet : Lancement de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour les motifs suivants :**

- Mise en conformité avec la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).
- Mises à jour et modifications du règlement du PLU 2008 et de ses annexes.
- Orientation d'Aménagement et de Programmation du terrain de 8000 m<sup>2</sup> (ZONE UI).
- Modifications en diminuant la zone UEP située entre le CD n°64 et le CR n°21 au profit d'une zone d'activités UI à créer d'une superficie de 0,80 ha. Ceci permettra l'implantation d'entreprises pour dynamiser l'emploi et créer des ressources financières pour la commune ; le terrain est propriété de la commune.
- Réglementer la zone UI.
- Modifier le plan de zonage (création de zone UI et ajout d'un élément du paysage identifié).

Le règlement et la modification simplifiée du PLU seront mis à la disposition du public en mairie pendant le délai d'un mois : du 24/04/2018 au 25/05/2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les mardis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et les mercredis de 13 h 30 à 17 h 00.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre mis à disposition en mairie.